

Amélioration à la gestion des demandes d'utilisation de médicaments de nécessité médicale particulière

Diane Baptiste¹, Suzanne Atkinson¹, Éline Pelletier¹, Jean-François Delisle¹, Catherine Sergerie-Côté¹, Rachel Choquette¹, Cynthia Tanguay¹, Jean-François Bussièrès^{1,2}

¹ Unité de recherche en pratique pharmaceutique et département de pharmacie, CHU Sainte-Justine, Montréal, Québec, Canada, ² Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada

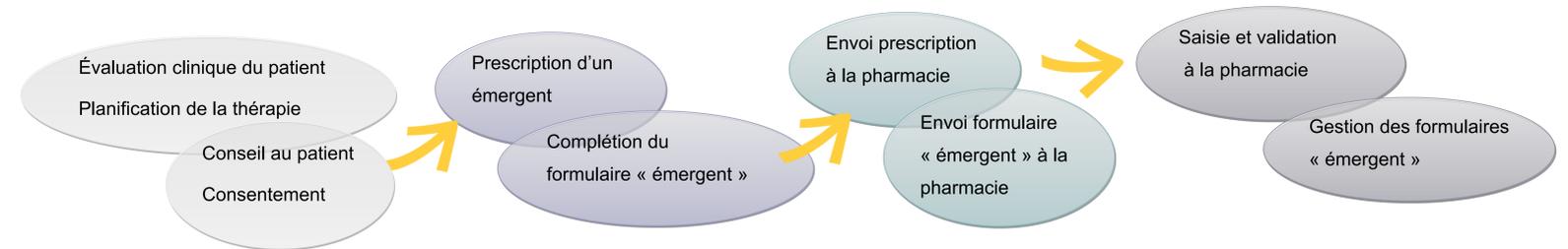
Introduction

- Au Québec, la Régie de l'Assurance-maladie du Québec (RAMQ) définit une liste des médicaments fournis aux usagers en établissements.
- Chaque établissement doit dresser une liste locale qui respecte cette liste.
- Lorsqu'un médicament n'est pas inscrit à cette liste (« hors liste » ou HL), le chef du département de pharmacie doit encadrer l'utilisation de ces produits dits de « nécessité médicale particulière » (NMP).
- Au CHU Sainte-Justine, les médicaments dits « émergents » font l'objet d'un encadrement plus complet. Un médicament est dit « émergent » si :
 - Disponible uniquement par le Programme d'accès spécial de Santé Canada (PAS)
 - Coûteux (c.-à-d. > 300\$/dose)
 - Utilisé dans une indication non reconnue et avec peu de données probantes

Résultats

Premier volet - cartographie

- 20 étapes identifiées
- Au cours de l'exercice financier 2020-2021, on note 409 demandes HL portant sur 162 médicaments (dont 24 (6%) sont de type émergents)
- Plusieurs problèmes ont été identifiés incluant le besoin d'un soutien administratif



Deuxième volet - mise à jour

- Une base de donnée détaillée sur les médicaments émergent a été créée
- Le statut de 22 médicaments a été modifié
- 23 médicaments ont été ciblés pour évaluation

Tab. 1 Statuts des médicaments

Statut canadien	Statut MSSS	Statut local
DIN (inclut NPN)	L	F
PAS	Exc	FP(R)
RC	NMP	HF
SSC		RC

Exemple

Médicament	Statut	Critère émergent	Demandes reçues	Date de révision	Indication monographie	Articles en support à l'utilisation hors monographie	Statut local	Décision	Statut modifié	Justification	Indications où le médicament n'est pas émergent	Indications où le médicament est émergent
Abatacept	DIN Exc	Coût : 470\$/fiolle	1 (en 2016)	18/02/2021	IV : Polyarthrite rhumatoïde modérée ou grave (...)	NA	HFE	Maintien du statut	HFE	Maintenu car potentiel d'utilisation plus important	Polyarthrite rhumatoïde juvénile	Toute autre indication

Fig 1. Extrait de la base de donnée détaillée sur les médicaments émergents

Légende : DIN (Drug identification number), NPN (Natural product number), L (inscrit sur la liste locale), F (inscrite au formulaire local, PAS (Programme d'accès spécial), Exc (Médicament d'exception), FP(R) (Inscrit sur la liste locale avec particularité et règle d'utilisation), RC (recherche clinique), NMP (Nécessité médicale particulière), HF (Hors liste locale), SSC (Sans statut au Canada)

Objectif

Revoir le processus de gestion des NMP dans un centre mère-enfant et proposer des améliorations au processus actuel.

Méthodologie

Étude descriptive en 3 volets

Premier volet

- ♦ Cartographie simplifiée et quantification du processus actuel de 1^{er} janvier 2020 au 23 mars 2021.

Deuxième volet

- ♦ Mise à jour des bases de données.
- ♦ Révision des définitions et des statuts des médicaments.

Troisième volet

- ♦ Identification des problèmes liés au processus actuel et proposition d'un processus de gestion amélioré.
- ♦ Mise en place d'un système de suivi et d'encadrement.

Troisième volet—améliorations à l'encadrement

Étapes	Pré étude descriptive	Améliorations proposées dans le cadre de l'étude
Évaluation clinique du patient Planification d'une thérapie	Le clinicien envisage d'utiliser un émergent; discussion avec le pharmacien clinicien si possible	Discussion avec le pharmacien d'emblée
Conseil au patient Obtention d'un consentement	Consentement généralement verbal Pas forcément consigné au dossier	Consentement verbal et documenté sur le formulaire « Émergent » Consigné au dossier Identification de l'assureur du patient
Prescription d'un émergent	Rédaction d'une ordonnance	Idem
Complétion du formulaire « Émergent » et prise en charge	Formulaire « Émergent » complété souvent a posteriori de la rédaction de l'ordonnance Pharmacien souvent impliqué dans la rédaction Signature par le clinicien et le pharmacien traitant Discussion avec le chef pharmacien Signature par le chef médical Complétion de la demande au Programme d'accès spécial, si applicable Communication avec le technicien en approvisionnement	Formulaire papier complété en même temps que la rédaction de l'ordonnance Pharmacien doit être impliqué Idem Signature par le chef pharmacien Idem Idem Idem Vérification de la couverture auprès de l'assureur
Numérisation de l'ordonnance et envoi à la pharmacie Numérisation du formulaire « Émergent »	Transmission de l'ordonnance à la pharmacie par le personnel soignant Transmission à la pharmacie	Idem Idem
Saisie et validation d'une ordonnance de la pharmacie	Réception de l'ordonnance dans NumeRx Saisie de l'ordonnance par le personnel technique Validation par le pharmacien Dispensation du médicament	Idem Idem Idem Vérification que la demande a été approuvée; sinon, contact du pharmacien Idem
Gestion des formulaires « Émergent »	Aucun suivi régulier ou structuré	Consultation régulière des demandes reçues et association du formulaire « Émergent » au dossier du patient Vérification de la conformité du formulaire; relance au besoin Vérification de la présence du formulaire au dossier du patient Mise à jour régulière du tableau de suivi des demandes incluant un outil Teams® Élaboration de statistiques quantitatives Envoi périodique au Ministère de la santé et des services sociaux selon la circulaire administrative Mise à jour de la liste des émergents Discussion périodique avec le de pharmacologie (p.ex. proposer des modifications envisagées à la liste, rétroaction) Rédaction d'un rapport annuel pour le comité de pharmacologie

Conclusion

- Au terme de la révision, le circuit proposé comporte 27 étapes, un formulaire amélioré et le soutien administratif d'une personne ciblée.
- Le processus de gestion des médicaments de NMP a été révisé.
- Un support administratif a été mis en place afin de gérer les demandes, en utilisant les ressources du service pharmaceutique de support à la recherche.
- L'ajout de sept étapes permet de clarifier le processus pour les intervenants et d'assurer une gestion documentaire complète.
- Ces travaux faciliteront notamment la reddition de compte requise au MSSS pour les demandes de médicaments de nécessité médicale particulière.
- D'autres travaux sont nécessaires afin d'évaluer l'impact de cette réorganisation après 12 mois.

Contact : jean-francois.bussieres.hsj@sss.gouv.qc.ca

Conflit d'intérêt : Aucun

Financement : Aucun

Affiche présentée au Colloque du Réseau québécois de recherche sur les médicaments, 10-11 juin 2021, en mode virtuel